

MISE EN LIGNE LE 21-03-2023



D 22.660

Convention Pass Villégiature & Pass Tourisme

(uniquement pour les nouveaux partenaires)

Entre,

Raison sociale

Nom :

Adresse :

Site concerné :

Mail :

Et,

Mairie de Royan - Commune

Marengos Patrick

Prénom :

en sa qualité de Maire

82 av de Pontcaillac 17200 Royan

Musée 31 avenue de Paris 17200 Royan

mairie@maire-royan.fr

Tél :

0546 38 35 36 (musée)

i.de Belle G mairie-royan.fr

0546 38 36 36 (mairie)

L'Office de Tourisme Communautaire

Destination Royan atlantique

46. rue Joliot Curie - 17200 ROYAN

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Pass Villégiature

Sur présentation du *Pass Villégiature* à l'accueil de votre établissement,

La famille de l'Habitant ou de la Résidence Secondaire (au maximum 2 adultes + 3 enfants) pourra découvrir ou redécouvrir votre activité. Une remise sera accordée pour toute la famille

Pass Tourisme

Sur présentation du *Pass Tourisme* à l'accueil de votre établissement, les employés et les saisonniers de l'OTC « Destination Royan Atlantique » pourront découvrir ou redécouvrir votre activité. Validité permanente pour les employés, Validité annuelle pour les saisonniers. Pass nominatif

Article 2 : Validité

- ✓ La convention de partenariat se renouvellera par tacite reconduction

Article 3 : Annulation

- ✓ Si toutefois vous ne souhaitez pas reconduire ce partenariat les années suivantes, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer votre désistement par courrier ou par mail avant le 15 décembre de l'année en cours.

MISE EN LIGNE LE 21-03-2023

Article 4 : Conditions

Pass Villegiature pour les Habitants
Tarif réduit selon tarifs en vigueur au Musée au titulaire du Pass

- La remise est de % ou € pour toute la famille
- Ou autre (ex : apéritif)
- Age pour les enfants : de à ans inclus
- Gratuit pour les enfants de : 0... à 18... ans

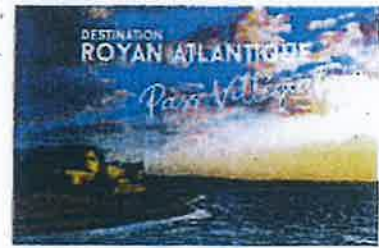


• La périodicité : Valable du 1^{er} 10/2023 au 31/12/23

• Les conditions :
tarif réduit accordé au titulaire du Pass Villegiature selon tarifs en vigueur au Musée

Pass Villegiature pour les Résidences Secondaires
Tarif réduit accordé selon tarifs en vigueur au Musée au titulaire du Pass

- La remise est de % ou de € pour toute la famille
- Ou autre (ex : apéritif)
- Age pour les enfants : de à ans inclus
- Gratuit pour les enfants de : 0... à 18... ans
- La périodicité : Valable du 1^{er} 10/2023 au 31/12/23



• Les conditions :
tarif réduit accordé au titulaire du Pass Villegiature selon tarifs en vigueur au Musée

Pass Tourisme pour les Employés et les saisonniers de l'OTC

- Gratuité de l'activité : oui non *selon réglementation*
- Remise sur l'entrée : *jusqu'à 5€ sur RDV*
- Visite et explication des équipements : oui non
- Ou autre (ex : apéritif)



Fait à Royan, le 21/03/2023

Cachet et signature

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 mars 2023



O.T.C DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE
 46 avenue du Docteur Joliot Curie
 17200 ROYAN
 ☎ : 05 46 08 17 20
 Siret : 824 868 608 00038

Elle DE FOUCAULD
Elle DE FOUCAULD
Directeur de l'OCT